

Pour une Éthique de l'Acte

Jean-Louis Morizot

En 1968, avant ce qui marquera l'histoire comme les journées de mai 68, Lacan fait séminaire sur l'acte psychanalytique. L'acte psychanalytique, envisagé, dit-il, sur le modèle de l'acte médical, de l'acte sexuel, voire de l'acte conclusif d'une cure, moment du passage du psychanalysant au psychanalyste.

Comparaison pour souligner d'emblée qu'un acte, comme l'indique l'étymologie¹, à la différence de l'action, c'est ce qui fait coupure, solution de continuité dans une suite, coupure signifiante où de par la fonction phallique de la parole, le manque, le rien compte comme un plus.

La question de l'acte ne concerne pas que les historiens qui en seraient les comptables, elle concerne aussi les psy, pour autant que les actes, sous leurs différentes modalités (actes, passages à l'acte, *acting out*, actes manqués – les plus freudien des actes), comme autant de faits accomplis, procèdent d'un dire. L'acte « il a lieu d'un dire² », nous rappelle Lacan, un dire « dont il change le sujet ».

Coupure décisive qui introduit, chez qui en est l'auteur, un après différent d'un avant.

Les actes, s'ils procèdent d'un dire, qu'ils soient intentionnels et volontaires, prémédités ou comme autant d'échappements à la volonté, comme les dit actes manqués, sont corrélés à un énoncé, mise en scène du fantasme ou formulations impérieuses auxquelles le sujet ne peut se soustraire.

¹ Le Robert, dictionnaire analogique de la langue française, Participe passé substantivé du verbe *agere*, faire, qui désigne une action accomplie.

² Lacan J., « L'acte psychanalytique. Compte-rendu du Séminaire 1967-1968 », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 375 : « l'acte (tout court) a lieu d'un dire, et dont il change le sujet ».

Si les fantasmes, aussi pervers soient-ils, sont libres, il n'en est pas de même des actes et actions des sujets de la civilisation et de la culture, lesquels sont contraints par les codes régissant la vie des citoyens au temps de l'état des mœurs.

C'est ce qu'a retenu le législateur³ pour exciper de la responsabilité des auteurs d'infractions aux lois, crimes et délits, dont répondent les citoyens devant des cours de justice pourvu qu'ils aient leur « discernement », c'est-à-dire soient capables de distinguer le bien du mal et qu'ils aient « le contrôle de leurs actes », c'est-à-dire soient capables de s'empêcher plutôt que d'être agis.

L'acte est un surgissement, une surprise ; il n'est ni prévu, ni calculé, ni prémédité, contrairement à l'action qui obéit à un calcul en vue d'une finalité, comme le rappelait Clausewitz, cet officier prussien, observateur critique des guerres de l'empire, de la guerre, disait-il, comme continuité d'une politique par d'autres moyens.

Pas d'effectuation d'un fait dans le réel sans qu'un énoncé signifiant n'y soit associé, avant ou après. Mais intention ne vaut pas acte, sauf pour les confesseurs jésuites qui poussent la responsabilité jusque dans la sphère privée du « for » (le forum) intérieur !

César franchissant le Rubicon avec son armée pour marcher sur Rome ne pouvait savoir quelles en seraient les conséquences. « Alea jacta est » aurait-il lancé, montrant qu'il liait son sort au hasard et en acceptait l'occurrence.

C'est encore Freud, fixant un terme temporel à la cure de l'homme aux loups ou, plus près de nous, De Gaulle, lançant son appel du 18 juin 1940.

Qu'un acte ait pour censeur la loi pénale n'exclut pas qu'il affronte aussi le jugement éthique, celui qui sanctionne en jugement de dignité ou honte un auteur pour des commissions de faits. L'éthique étant à entendre comme ce qui préside à la morale, prédictive et interdictive, et parle à l'idéal du moi de chacun.

³ Code pénal, Art 122, 122-1 et 122-2.

Quelle éthique, avec la psychanalyse, pour la modernité ?

En 1978, Alexandre Soljenitsyne⁴, au fait de sa notoriété d'auteur littéraire à succès de « l'Archipel du Goulag » et célèbre « dissident » du régime concentrationnaire soviétique, accueilli aux USA, fut invité à donner une conférence à l'université de Harvard (08/06/1978), dont la devise est « Veritas ».

Il surprit son éminent auditoire en ce temple de l'excellence et de la fabrication des élites de la société libérale de marché.

Tout en témoignant à l'Occident sa reconnaissance pour l'avoir accueilli dans sa fuite de l'univers socialiste soviétique, qui avait, disait-il, abouti à « l'anéantissement de l'essence spirituelle de l'homme⁵ et au nivellement de l'humanité dans la mort », il affirmait ne jamais pouvoir recommander le modèle occidental pour une transformation de la société de son pays, la Russie.

Il fustigeait la culture de la recherche généralisée d'un trop grand bien être qui commençait à montrer son masque funeste : un juridisme formel qui laisse la liberté de mal faire, ouvre à la violence et à une cupidité sans limite qui va dans le sens d'un conformisme de circonstance et contre l'intérêt privé bien compris dans celui du plus grand nombre.

Le tout conduisant à une auto-expansion illimitée et à un sentiment de médiocrité morale qui brise les meilleurs élans.

Dans la perspective d'un tournant de l'histoire, il en appelait à un sursaut moral en référence à une éthique renouvelée, une éthique du courage, pour un courage civique des citoyens.

Il s'agirait de retrouver la volonté pour un idéal de dignité et de respect mutuel, celui de ceux qui savent se garder des excès de la perversion privée et de la tyrannie d'un principe de plaisir exclusif.

⁴ Soljenitsyne A., *Le déclin du courage, discours de Harvard*, 1978, Paris, Seuil.

⁵ Chafarevitch I., *Le Phénomène socialiste*, 1977, Paris, Seuil, cité par A. Soljenitsyne, *Le déclin du courage, discours de Harvard*, 1978, Paris, Seuil, p. 34.

Il prophétisait que le mode de vie occidental aurait de moins en moins de chances de devenir le mode de vie dominant, recherché, espéré par tous !

A quoi Lacan⁶ oppose « qu'il y ait de l'inconscient veut dire qu'il y a du savoir sans sujet » et, « pour dénouer ceci », dit-il encore, « il faut qu'une structure de l'Autre s'énonce qui n'en permette pas le survol », soit cette formule qu'il « n'y a pas d'Autre de l'Autre ».

Lacan, encore, ne prônait aucun idéal social, ne croyait pas à l'attrait des valeurs cardinales de la philosophie, le vrai, le bien, le beau, ni aux fallacieuses promesses d'un grand soir mais rappelait à l'ordre nécessaire d'une éthique du désir.

Fidélité pour chacun à son manque, à son désir, jamais énoncé une fois pour toutes et toujours énonçable, cette recherche du plaisir, toujours privé et limité, qui se renouvelle et laisse l'espace de l'énonciation pour bâtir les fantasmes des rêves les plus fous !

Le plaisir mais pas la jouissance !

⁶ Lacan J., « L'acte psychanalytique. Compte-rendu du Séminaire 1967-1968 », *Op. cit.*, p. 376.